



Stage « Révision du SAGE Célé : appui à la rédaction des documents structurants, à la finalisation de la concertation et à la gouvernance locale »

**Syndicat du bassin
Célé – Lot médian**

Mots clés: Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) - Bassin versant – Milieux aquatiques – Usages de l'eau – Rédaction – Concertation – Gouvernance

Présentation de la structure d'accueil

Le Syndicat mixte du bassin Célé – Lot médian couvre une superficie de 2 326 km² et regroupe, en tout ou partie, 10 communautés de communes / d'agglomération soit 174 communes dans les départements du Lot, du Cantal et de l'Aveyron. Plus de 2 389 km de cours d'eau permanents sont présents sur son territoire.

Le Syndicat mixte Célé – Lot médian met en œuvre la compétence GEMAPI depuis le 1^{er} janvier 2019 sur l'ensemble de son territoire et anime aussi des démarches territoriales sur le bassin du Célé : SAGE, Contrat de rivière, CATZH, programmes agricoles, suivi qualité.

Le territoire est subdivisé en 2 sous-bassins versants, au nord, le Célé et au Sud, le bassin du Lot médian.

Le Syndicat a pour compétences de :

- Mettre en œuvre la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) qui comprend notamment l'aménagement d'un bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, des actions de défense contre les inondations, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.
- Élaborer et animer un SAGE et des outils de gestion concertée de l'eau y compris suivre et informer sur la qualité des eaux de surface ;
- Conseiller, proposer une aide technique aux collectivités et aux usagers du territoire ;
- Gérer les aires de loisirs aménagées en bord de la rivière Célé.

Contexte du stage

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (« SAGE ») est un outil de planification locale de l'eau à portée réglementaire touchant le large spectre du domaine de l'eau.

Institué par la loi sur l'eau de 1992, renforcé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006, il vise la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau en conciliant la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques tout en tenant compte des spécificités d'un territoire.

Il est un instrument essentiel de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE) et est considéré comme un élément central du « modèle Français » de la gestion concertée et équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Il est défini pour une durée limitée, puis révisable. Le SAGE Célé a été approuvé en mars 2012 par arrêté inter-préfectoral du Lot, du Cantal et de l'Aveyron. Il couvre l'ensemble du bassin hydrographique du Célé, un des principaux affluents de la rivière Lot.

Le Syndicat mixte du bassin Célé - Lot médian est la structure porteuse du SAGE qui en assure également le secrétariat technique. La Commission Locale de l'Eau (CLE), parlement local de l'eau pilotant le SAGE, constituée d'élus, de représentants des usagers, des organisations professionnelles ainsi que de l'Etat et de ses établissements publics, a décidé la révision du SAGE Célé.

Le bilan du SAGE a été réalisé en 2021, comprenant une synthèse des résultats des actions menées et une évaluation critique basée sur des entretiens avec les partenaires et élus du territoire, membres de la CLE.

En 2022, l'état des lieux et le diagnostic territorial ont été initiés. En 2023, une étude intitulée « diagnostic agraire », axée sur les impacts du changement climatique, a été conduite sur la partie cantalienne du bassin versant.

En 2024, un stage de six mois a permis d'actualiser le diagnostic territorial et de renforcer la concertation. Au total, 30 entretiens semi-directifs ont été réalisés avec les principales structures du territoire (services de l'État, collectivités et usagers). Parallèlement, 15 tables d'échanges, basées sur le principe d'un Jeu de territoire, ont été organisées durant l'été 2024. Les résultats de ce travail ont été présentés en CLE en septembre 2024.

En 2025, le travail a porté sur la poursuite de la rédaction du diagnostic et de la concertation autour des préconisations du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD). Des groupes de travail techniques (14 tables d'échanges) ont été animés afin d'approfondir certaines thématiques transversales (gestion quantitative, qualité de l'eau, milieux aquatiques, gouvernance, adaptation au changement climatique, etc.).

En 2026, la révision du SAGE Célé entrera dans une phase décisive, axée sur la rédaction des documents clés, la finalisation de la concertation et l'accompagnement du renouvellement de la Commission Locale de l'Eau, prévu à la suite des élections municipales de mars 2026.

Objectifs du stage

Le stage aura pour objectif de participer à la rédaction des documents clés du SAGE Célé, notamment le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement, en veillant à leur cohérence et à l'intégration des résultats des diagnostics et de la concertation. Il consistera également à travailler en étroite collaboration avec l'équipe du Syndicat mixte Célé-Lot médian, afin d'assurer la cohérence entre les différentes thématiques. Le ou la stagiaire contribuera à la finalisation de la concertation, notamment à travers l'organisation de rencontres bilatérales avec les partenaires principaux sur les aspects réglementaires. Enfin, il ou elle pourra participer à l'accompagnement des nouveaux membres de la CLE (Commission Locale de l'Eau), à la suite des élections municipales et intercommunales, prévues en mars 2026.

Missions principales

La réflexion portée dans le cadre de la révision du SAGE Célé devra tenir compte des évolutions majeures affectant le territoire. Il s'agit notamment des changements globaux (dérèglement climatique, crise de la biodiversité, etc.) impactant les milieux et les usages, ainsi que des dynamiques socio-économiques (ex : tensions dans le secteur agricole).

Ce travail s'inscrira dans la continuité du bilan des actions engagées depuis 2021 et sera mené en concertation avec les acteurs du territoire, notamment les membres de la CLE.

En collaboration avec l'Animatrice territoriale (SAGE et programmes agriculture/forêt), le Directeur du Syndicat, ainsi que l'équipe du Syndicat mixte, le ou la stagiaire aura pour missions :

- Contribuer à la rédaction des documents structurants du SAGE Célé, en particulier le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement, en intégrant les résultats du diagnostic et de la concertation ;
- Appuyer la phase finale de concertation, à travers l'organisation et l'animation de rencontres bilatérales avec certains partenaires institutionnels et techniques (services de l'État, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Chambres consulaires, associations, etc.), notamment sur les volets réglementaires ;
- Participer à l'animation de groupes de travail techniques à destination des membres de l'équipe du Syndicat mixte Célé–Lot médian, en lien étroit avec l'animateur du futur Contrat territorial Célé, document opérationnel de mise en œuvre du SAGE ;
- Contribuer à l'accueil et à la formation des nouveaux membres de la Commission Locale de l'Eau, dans le cadre de son renouvellement prévu à la suite des élections municipales de mars 2026.

Par ailleurs, le ou la stagiaire pourra occasionnellement participer à des actions générales du Syndicat, telles que des journées d'animation scolaire ou des campagnes de prélèvements d'eau.

Profil souhaité

- Niveau Bac +5 en école d'ingénieur ou université dans le domaine de l'environnement, avec des connaissances dans le domaine de la gouvernance de l'eau, du développement territorial et de la concertation
- Rigueur, organisation, très bonnes capacités rédactionnelles, aisance à l'oral
- Maîtrise de QGIS et des logiciels de bureautique

Conditions

- Durée du stage : de l'ordre de 6 mois entre février et octobre 2025
- Localisation : Figeac (Lot)
- Rémunération : selon réglementation en vigueur
- Véhicule et ordinateur de service

Réponse à l'offre

Candidatures : CV et lettre de motivation à transmettre par courriel avant le **24 novembre 2025** à president@celelotmedian.com, j.tremoulet@celelotmedian.com et c.maumus@celelotmedian.com

2 bis avenue d'Aurillac, 46 100 Figeac

Contact : Tél. : 05 65 11 47 65 | Courriel : communication@celelotmedian.com

Syndicat mixte communal – SIRET : 200 009 314 00036 – APE : 8413 Z

<https://www.celelotmedian.com>